

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1744

Artikel: Les singeries de l'UDC : un pas de plus dans la dégradation de la démocratie
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les singeries de l'UDC

Un pas de plus dans la dégradation de la démocratie

Jean-Daniel Delley (21 août 2007)

L'UDC persiste et signe. Pour ce parti, la politique se réduit à un divertissement populaire, qui plus est de piètre qualité. A Bâle samedi 18, il a offert un spectacle carnavalesque, y compris ce «*contrat*» signé par ses candidats au parlement fédéral qui singe le Pacte fédéral et constitue le nouvel épisode de sa campagne publicitaire, après la sinistre

mise en scène des moutons.

A quoi donc s'engagent les futurs élus UDC? A refuser l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, à expulser les étrangers et à réduire les impôts. Les citoyennes et les citoyens qui s'inquiètent de la qualité de la formation des jeunes, des conditions de travail, de l'anarchie en matière

d'aménagement du territoire ou encore de l'avenir de la politique sociale et de son financement problématique apprécieront.

Pour les grimaces et les contorsions, l'UDC devrait changer de mascotte: non pas un bouc, mais un singe.

Le droit international ne vient pas de l'étranger

Ce que Blocher n'a pas dit le 1er août

Alex Dépraz (21 août 2007)

La fête nationale a inspiré au ministre de la justice une violente critique du droit international, présenté comme des règles imposées par des «*baillis*» étrangers. L'indispensable réponse politique nécessite quelques clarifications.

L'intervention n'est pas anodine: lancée juste avant les feux d'artifice du 1er août par Christoph Blocher, la polémique sur la place du droit international n'est pas près de s'éteindre. Elle trouve un bon relais dans une opinion publique particulièrement méfiante à l'égard de ces règles. On ne compte plus les lettres de lecteurs critiquant le «*diktat*» des juges de Strasbourg, les «*oukazes*» de Bruxelles ou encore les règles «*scélérates*» de l'OMC. Ce n'est

pas une spécificité helvétique: le refus de la Constitution européenne par nos voisins français devait beaucoup plus au ressentiment vis-à-vis des institutions de l'UE qu'à une opposition au libéralisme économique. On aurait tort de sous-estimer ce sujet en le réduisant à une querelle d'experts juridiques, surtout dans un pays où les citoyens sont profondément attachés à leur participation à l'exercice du pouvoir.

Revenons aux deux raisons pour lesquelles Christoph Blocher critique l'importance croissante du droit international et la compare aux dangers qui guettaient les Waldstätten au XIII^{ème} siècle. D'abord, le droit international nous imposerait trop souvent son évolution sans que nous puissions l'influencer. Ensuite,

nous admettrions trop facilement que le droit international limite notre souveraineté en nous fixant des «*barrières mentales*».

Premièrement, le droit international n'est pas un droit venu de l'étranger: il trouve sa source dans des conventions passées entre les Etats. Si un traité s'applique en Suisse, c'est parce que la Confédération l'a ratifié, en respectant la procédure démocratique, référendum compris. Il n'est pas exact d'affirmer que les Chambres le font les yeux fermés: ainsi, le parlement a toujours refusé de ratifier la Charte sociale européenne, signée par le gouvernement suisse il y a plus de 30 ans! C'est manquer singulièrement de respect aux organes de l'Etat – parlement, peuple et cantons en tête – que de laisser